

# Règlement de jeu Tropicco

## « Schoolykoukou »

### Article 1 : L'organisateur

La Société nouvelle des boissons gazeuses SNBG société Anonyme, dont le siège social est situé à la rue des mathématiques Zone Industrielle Grombalia 8030 Grombalia, immatriculée au Registre national des entreprises sous le numéro 0005234P, représentée par Mr Riadh Ben Neji en sa qualité de Directeur General organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, qui sera mené en collaboration avec son agence, baptisé, «**Schooly Koukou**», pour la promotion sa marque de jus «**Tropicco**» conformément aux dispositions de la loi n° 2002-62 du 09 juillet 2002, régissant les jeu promotionnels.

### Partenaire

Ce jeu sera organisé en partenariat avec l'agence Wezign, S.A.R.L au capital de 10000 dinars, inscrite au registre de commerce sous le n°968349/E/A/M/000, ayant élu domicile au Rue du golf arabe, résidence El Khalij 2, bloc C, 1er étage, n°12 Menzah 8 - 2037 – Ariana Tunis, représentée par son gérant Mr Ben Sedrine Kais. qui engagera sa responsabilité dans l'exécution du présent règlement et dénommée dans ce règlement par la société organisatrice.

### Article 1 : Objet du Jeu

Pour la promotion de son activité, Tropicco organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «**Schooly Koukou**» qui sera mené en collaboration avec son agence de communication digitale «**Wezign**», et ce conformément à la loi n° 2002-62 du 09 juillet 2002 relative aux Jeux Promotionnels.

### Article 2 : Durée

Le jeu est organisé pour une période de 2 semaines, il commence le 11 Septembre 2019 et prendra fin le 25 Septembre 2019.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu et notamment en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants.

### Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu se fait à travers une application web [tropicotunisie.tn](http://tropicotunisie.tn)

Les participants peuvent accéder au jeu à travers leur compte Facebook.

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidente en Tunisie à l'exception du personnel et collaborateurs permanents ou occasionnels de l'organisateur, de l'Etude de Maître Tarek OSMEN Notaire à la Manouba, de l'Etude du Maître Haithem El Rezgui Huissier de justice à Tunis et du personnel et collaborateurs permanents ou occasionnels de l'Agence.

Tout mineur participant à ce jeu sera considéré pour les besoins du présent jeu comme ayant obtenu l'accord préalable de son tuteur.

Le joueur ne peut gagner qu'un (1) seul et unique cadeau sur toute la durée du jeu.

Un participant qui se serait créé plusieurs comptes facebook serait purement et simplement disqualifié et ne pourrait prétendre à aucun gain qui lui aurait été attribué.

Un participant qui aura gagné par des moyens frauduleux avérés comme le piratage informatique et/ou exploitation d'une faille de sécurité dans le jeu serait purement et simplement disqualifié et ne pourrait prétendre à aucun gain qui lui aurait été attribué.

Chaque participant autorise à l'avance l'Organisateur à publier et/ou diffuser la ou les photos dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération ainsi que des opérations ultérieures de communication sur les marques de l'organisateur, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération ou tout autre recours de quelque nature qu'il soit.

Les gagnant doit ne pas dépasser les 14 ans (si c'est un enfant) ou bien il doit être le parent d'un enfant de maximum 14 ans.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

#### **Article 4 : Mécanisme du Jeu**

Tropico va lancer une application Web, afin de promouvoir son produit " Tropico " aux consommateurs à travers un jeu où ils pourront gagner des cadeaux.

Les participants auront à accéder au lien tropicotunisie.tn et seront invités à répondre correctement à un minimum de 4 questions parmi les 12 questions qui seront affichées pour que leurs noms entrent dans le tirage.

Les questions seront réparties suivant des thèmes : Math, Géographie, Arabe, Jeu de rapidité...

Le jeu aura 10 gagnants.

#### **Article 5 : Désignation des gagnants et les lots mis en Jeu**

Les 10 gagnants qui auront répondu correctement aux 4 questions au minimum gagneront 10 cartables Bomi (un cartable par gagnant).

La désignation des gagnants s'effectuera suite à la réunion d'un jury en séance publique. Le jury est composé d'un représentant de Tropico et d'un représentant de l'agence Wezign.com et l'Huissier de justice Maître Haithem EL REZGUI pour valider les gagnants.

La réunion du jury se déroulera le 27 Septembre 2019 à 10H à l'adresse de l'agence Wezign.com sise à Rue du golf arabe, résidence El Khalij 2, bloc C, 1er étage, n°12 Menzah 8 - 2037 - Ariana.

La déclaration des gagnants sera communiquée 30 Septembre 2019 sur la page Facebook <https://www.facebook.com/tropicotunisie/>

Les gagnants seront contactés par téléphone ou via messagerie privée Facebook en vue de leur expliquer les procédures nécessaires concernant la récupération de leurs gains.

Le délai maximum pour réclamer le cadeau est de 15 jours à partir de la date de prise de contact du gagnant par un responsable de Tropico.

Le prix non réclamé reviendra à son propriétaire, Tropico.

Toute fausse information entraîne l'élimination du gagnant.

### **Article 6 : Utilisation de l'identité du gagnant**

Chaque gagnant autorise d'avance Tropico à publier et/ou diffuser son nom, prénom et son adresse et éventuellement sa photo et la ou les photos utilisées lors de toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération ainsi que des opérations ultérieures de communication sur les marques de l'organisateur, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération ou tout autre recours de quelque nature qu'il soit.

### **Article 7 : Clauses particulières**

L'organisateur déclare et garantit que le jeu «**Schooly Koukou**» respecte les règles déontologiques en matière de jeux promotionnels.

L'organisateur s'engage à honorer le prix relatif au présent jeu.

La participation à ce jeu affirme l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du résultat du jeu.

### **Article 8 : Fraudes**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelques formes que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

A cet effet, l'organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les éliminer du jeu et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **Article 9 : Modifications, Réserves, Limitations de responsabilités**

L'organisateur se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre évènement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément au présent règlement.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants, ou par l'agence.

L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Toute interruption du présent jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant.

### **Article 10 : Le règlement du jeu**

Le présent règlement est déposé chez Maître Tarek OSMEN, Notaire, son cabinet sis à 01 Rue Abou Al Kassem Chebbi 2011, Denden la Manouba.

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Le règlement est consultable dans son intégralité la page Facebook <https://www.facebook.com/tropicotunisie/> et peut être obtenu gratuitement en écrivant à l'adresse suivante : l'agence Wezign.com - jeu " **Schooly Koukou** " Rue du Golf Arabe, Résidence El Khalij 2, Bloc C, 1er étage, n°12 Menzah 8 - 2037 – Ariana, en indiquant le nom, prénom et adresse (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande).

### **Article 11 : Déclarations**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de l'organisateur pour les cas prévus et non prévus.

L'organisateur, l'agence et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Tunis seront les seuls compétents.

Fait à Tunis le 10-09-2019 ;

#### **L'organisateur**

La société Nouvelle des Boissons Gazeuse  
"SNBG"  
Mr Riadh Ben Neji

#### **Notaire**

Maître Tarek OSMEN

L'agence WEZIGN.COM par son Gérant  
Mr Ben Sedrine Kais